

LA MORTALITÉ DES GÉNÉRATIONS TOUCHÉES PAR L'ENRÔLEMENT DE FORCE

En avril 1979 le STATEC avait publié, dans la collection des "Indicateurs rapides", une analyse succincte de la mortalité des générations touchées par l'enrôlement de force. Vu qu'il s'agit d'un problème d'intérêt national, il a paru utile de reprendre ces calculs en les mettant à jour. La présente étude, qui confirme les résultats auxquels nous avons abouti en 1979, a un caractère purement scientifique et a donc été élaborée en dehors de toute référence politique. Après l'hécatombe due à la guerre, l'absence de toute surmortalité actuelle de ces générations est au moins un résultat rassurant et qui sera sans doute accueilli avec un certain soulagement. Bien entendu nous serions disposés à examiner toutes les observations qui pourraient nous être adressées dans un esprit de critique scientifique.

La fréquence des décès d'anciens enrôlés de force au cours des dernières années a soulevé le problème de savoir s'il existe une véritable surmortalité de ces générations.

Pour éclaircir cette question nous avons comparé la mortalité au cours des années 1976 à 1979 des générations touchées par l'enrôlement de force à la mortalité de celles qui ont atteint les mêmes âges durant la période 1967-1973 et qui n'étaient pas touchées par l'enrôlement de force.

Nous avons fait une distinction entre les générations 1920 à 1925 pleinement touchées par l'enrôlement de force et les générations de 1926 à 1927 à l'intérieur desquelles la proportion des enrôlés était beaucoup plus faible.

Les décès retenus ne concernent que des Luxembourgeois bien entendu.
Les générations 1920 à 1925 ont atteint: entre 51 et 56 ans en 1976
entre 52 et 57 ans en 1977
entre 53 et 58 ans en 1978
entre 54 et 59 ans en 1979

Les générations 1926 et 1927 ont atteint: entre 49 et 50 ans en 1976
entre 50 et 51 ans en 1977
entre 51 et 52 ans en 1978
entre 52 et 53 ans en 1979

Les taux de mortalité globaux pour les deux groupes de générations (hommes exclusivement) étaient les suivants durant les années sous revue.

Mortalité comparée des générations soumises à l'enrôlement de force et d'autres générations aux mêmes âges

Années de décès	1976	1977	1978	1979
Génération	1920-1925			
Âges atteints	51-56 ans	52-57 ans	53-58 ans	54-59 ans
Décès	112	133	131	149
Effectif moyen	9 015	8 895	8 765	8 625
Taux de mortalité (‰)	12.4	15.0	14.9	17.3

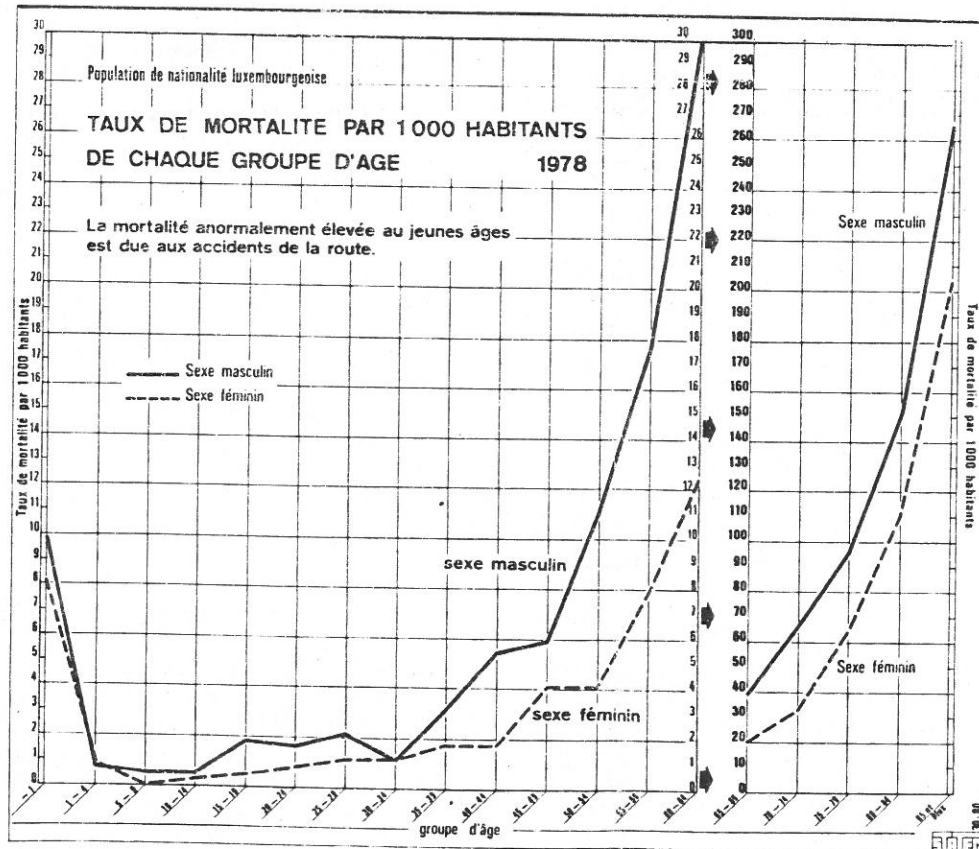
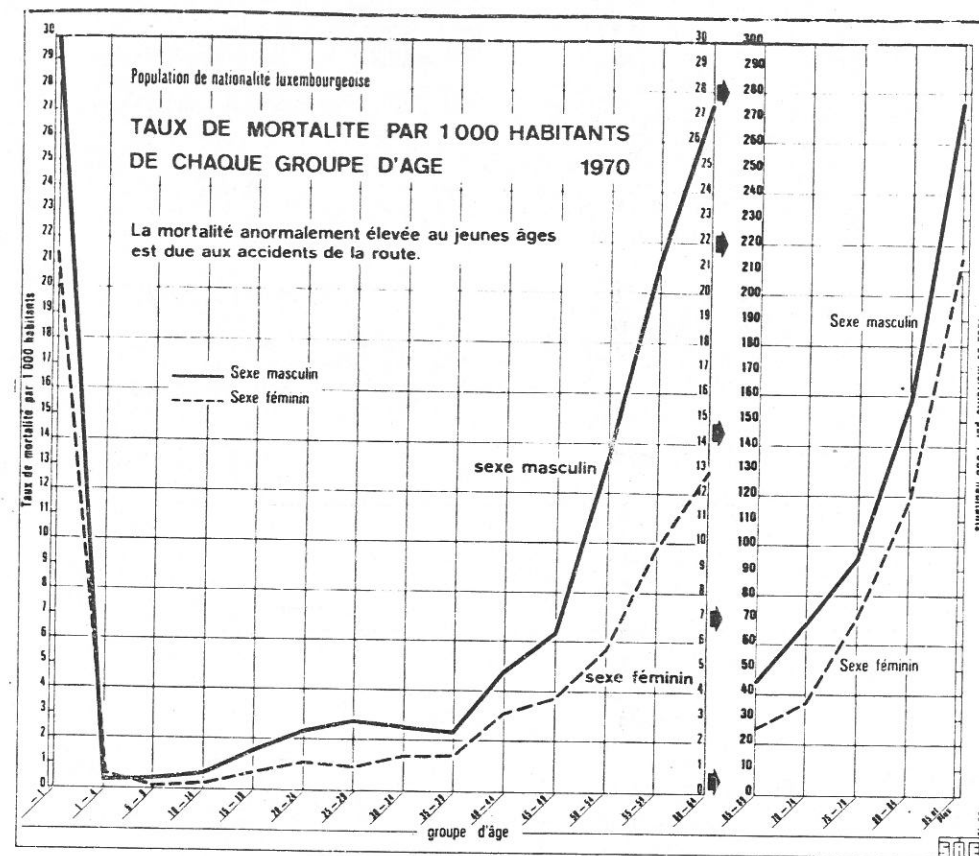
Génération	1926-1927			
Âges atteints	49-50 ans	50-51 ans	51-52 ans	52-53 ans
Décès	13	32	39	35
Effectif moyen	3 875	3 855	3 820	3 780
Taux de mortalité (‰)	3.4	8.3	10.2	9.2

Aux mêmes âges les taux de mortalité étaient les suivants dans la période 1967-1973

Période de décès	1967-1973			
Génération	1910-1919 ¹	1909-1919 ¹	1908-1919 ¹	1907-1919 ¹
Âges atteints	51-56 ans	52-57 ans	53-58 ans	54-59 ans
Décès	847	1 016	1 189	1 370
Effectif moyen	57 280	63 660	68 610	71 830
Taux de mortalité (‰)	14.8	16.0	17.3	19.1

Génération	1916-1924	1915-1923	1914-1922	1913-1921
Âges atteints	49-50 ans	50-51 ans	51-52 ans	52-53 ans
Décès	166	206	219	270
Effectif moyen	21 340	21 130	21 200	21 620
Taux de mortalité (‰)	7.8	9.7	10.3	12.5

¹ v. remarque méthodologique N° 3



Ces chiffres semblent donc montrer que durant les années 1976, 1977, 1978 et 1979, il n'y a pas eu de surmortalité dans les générations soumises à l'enrôlement de force; au contraire la mortalité était plus élevée aux mêmes âges dans les générations précédentes.

L'accélération de la mortalité au cours de ces années est due au fait qu'à partir de 50 ans les taux de mortalité connaissent toujours une croissance accélérée, au Luxembourg comme ailleurs. Cette évolution de la mortalité en fonction de l'âge est illustrée par les graphiques ci-dessus.

REMARQUES METHODOLOGIQUES

1. Notre raisonnement part de la mortalité aux âges atteints par les générations soumises à l'enrôlement de force durant les années 1976, 1977, 1978 et 1979. Pour chaque année nous avons calculé deux taux de mortalité, un pour les générations 1920 - 1925 et un autre pour les générations 1926 - 1927. Ces taux sont ensuite comparés aux taux moyens associés aux mêmes âges durant la période 1967 - 1973. Ces derniers taux sont, pour un groupe d'âge, des moyennes portant sur 7 années, alors que les taux des générations soumises à l'enrôlement de force ne concernent qu'une seule année. Il est donc normal qu'à la fois le nombre de décès et l'effectif moyen considérés seront approximativement 7 fois plus élevés pour la période 1967 - 1973 que pour une des années prises en compte pour calculer le taux de mortalité des générations soumises à l'enrôlement de force. Ce facteur multiplicateur n'est pas exactement égal à 7, parce que d'une part on a laissé de côté pour la période 1967 - 1973 un certain nombre de générations (v. remarque méthodologique No 3) et parce que d'autre part l'effectif initial des générations (nombre de naissances) n'était pas le même. Les taux, en revanche, ont le même ordre de grandeur.

2. Les taux concernant les générations ayant subi l'enrôlement de force sont des taux par génération, c.à.d. qu'ils se rapportent pour chaque année civile à une génération (= année de naissance), mais à 2 années d'âge. P. ex. de deux personnes décédées le 15 avril 1978 mais dont l'une est née le 10 janvier 1920 et l'autre le 20 mai 1920, la première est morte à l'âge de 58 ans, la seconde à l'âge de 57 ans.

Les taux de la période 1967 - 1973, par contre, se rapportent à des taux par année d'âge et concernent deux générations (= 2 années de naissance). Des personnes décédées en 1970 à l'âge de 58 ans peuvent être nées en 1912 ou en 1911. P. ex. deux personnes nées l'une le 30 novembre 1911 et l'autre le 5 février 1912 et décédées toutes les deux le 1^{er} mars 1970 étaient âgées toutes les deux de 58 ans.

Mais comme nous raisonnons à partir de taux agrégés, générations 1920 - 1925 confondues, cette différence entre taux n'a guère d'influence.

3. Dans les générations (personnes nées au cours d'une même année) dont les décès servent à calculer les taux de mortalité moyens de la période 1967 - 1973 figurent des générations pleinement soumises à l'enrôlement de force. Afin d'éliminer ce biais possible nous n'avons pas tenu compte des taux, calculés à partir de ces générations, — à savoir les générations 1920 — 1922 pour les taux de 51 à 56 ans, 1920 - 1921 pour les taux de 52 à 57 ans et 1920 pour les taux de 53 à 58 ans, — dans la comparaison la plus significative, celle qui porte sur les générations 1920 - 1925. (Mais même leur inclusion n'aurait guère modifié les résultats.)

4. Les taux de mortalité comportent au numérateur les décès à un certain âge et au dénominateur les effectifs à un certain âge. Dans notre cas, la composition de ces deux ensembles peut influencer sur la signification des taux calculés.

Les effectifs des générations concernées comportent:

— des enrôlés de force ou des personnes de nationalité étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise depuis et ayant été mobilisées

— des personnes ayant échappé à l'enrôlement de force ou à la mobilisation.

Théoriquement, il serait possible que les décès durant les années sous revue se rapportent en grande partie à des enrôlés de force, tandis que les effectifs comprennent en partie des non-enrôlés, de sorte qu'un taux par génération comme nous l'avons calculé sous-estimerait la mortalité des enrôlés de force.

Mais il faut savoir que près de 85% des générations 1920 à 1925 ont été soumises à l'enrôlement de force (v. Marc Buck: Les jeunes Luxembourgeois «enrôlés de force» dans la Wehrmacht 1940-1945).

Même si l'on tient compte du fait qu'un quart environ des enrôlés, morts ou disparus ne figurent plus dans les effectifs il est évident que la majorité a subi l'enrôlement de force et qu'une surmortalité de leur part influencerait sur le taux global de mortalité.

Illustrons ce raisonnement par un exemple: Durant la période 1967 - 1973 la mortalité dans les groupes d'âge de 53 à 58 ans s'élevait à 17,3‰, taux atteint par des hommes non soumis à l'enrôlement de force.

Supposons qu'il y ait une surmortalité des enrôlés de force, leur taux de mortalité s'élevant à 30‰, et qu'ils représentent 60% des effectifs des générations concernées.

Le taux moyen en 1978 devrait donc être de $0.6 \times 30 + 0.4 \times 17.3 = 24.9\%$. Or le taux calculé en 1978 pour les générations 1920 à 1925 est de 14,9‰ et est inférieur au taux supposé normal.

A moins que les personnes ayant échappé à l'enrôlement de force ne bénéficient d'une sous-mortalité, il faut admettre que, durant les années 1976, 1977, 1978 et 1979, la mortalité des enrôlés de force n'a pas dû dépasser la mortalité moyenne aux âges considérés.